



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
9 janvier 2020  
Français  
Original : anglais

### **Lettre datée du 8 janvier 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, je vous informe, au nom de mon gouvernement, que les États-Unis ont pris certaines mesures dans l'exercice de leur droit naturel de légitime défense. Prises en riposte à une série d'attaques armées de gravité croissante que la République islamique d'Iran et les milices qu'elle soutient ont perpétrées ces derniers mois contre les forces et les intérêts des États-Unis au Moyen-Orient, ces mesures visaient à dissuader la République islamique d'Iran de mener ou d'appuyer d'autres attaques contre les États-Unis ou leurs intérêts, ainsi qu'à affaiblir la capacité d'attaque de la République islamique d'Iran et des milices soutenues par la Force Al-Quds du Corps des gardiens de la révolution islamique. Une opération a notamment été menée le 2 janvier 2020 contre des éléments du commandement de la Force Al-Quds du Corps des gardiens de la révolution islamique de l'Iran sur le territoire iraquien. Les États-Unis sont prêts à prendre de nouvelles mesures dans la région, selon que de besoin, afin de continuer à protéger leur personnel et leurs intérêts.

Au cours des derniers mois, les États-Unis ont été la cible d'une série de menaces et d'attaques armées de gravité croissante qui sont le fait de la République islamique d'Iran. Ainsi, le navire amphibie USS *Boxer* a été menacé au moyen d'un drone aérien le 18 juillet 2019, alors qu'il s'apprêtait à pénétrer comme prévu dans le détroit d'Ormuz (cet incident avait déjà été signalé au Conseil) et une attaque armée a été perpétrée le 19 juin 2019 au moyen d'un missile sol-air iranien tiré sur un drone aérien de surveillance MQ-4 de la marine américaine qui effectuait une mission de surveillance de routine au-dessus du détroit d'Ormuz dans l'espace aérien international. Les États-Unis ont pris les mesures susmentionnées dans le contexte des attaques armées incessantes menées par la République islamique d'Iran qui ont mis en péril la paix et la sécurité internationales, notamment des attaques contre des navires commerciaux au large du port de Foulera et dans le golfe d'Oman qui menacent la liberté de navigation et la sécurité du commerce international, et des frappes de missiles et de drones sur le territoire de l'Arabie saoudite.

En outre, les milices soutenues par la Force Al-Quds se sont livrées à une série d'attaques contre les forces des États-Unis. La Force Al-Quds a frappé de façon indirecte, par le truchement des groupes de milices qu'elle soutient en Iraq, dont le Kateb Hezbollah, qui ont ouvert le feu à plusieurs reprises sur des bases où sont stationnées des forces américaines en Iraq. Le 27 décembre 2019, l'une de ces attaques a coûté la vie à un sous-traitant du Gouvernement américain et blessé quatre militaires américains, qui se trouvaient tous en Iraq avec l'accord et à la demande du



Gouvernement iraquien aux fins d'opérations contre l'EIIL notifiées au Conseil par une lettre des États-Unis datée du 23 septembre 2014. Les États-Unis ont immédiatement riposté à l'attaque du 27 décembre en frappant cinq cibles associées au Kateb Hezbollah en Iraq et en Syrie, le 29 décembre 2019. Le Kateb Hezbollah et d'autres milices soutenues par la Force Al-Quds ont ensuite participé, le 31 décembre 2019, à une attaque contre l'ambassade des États-Unis à Bagdad, qui a infligé des dommages importants à des biens appartenant à l'ambassade.

Depuis cette riposte, l'Iran a tiré, le 7 janvier, plus d'une douzaine de missiles balistiques sur des forces militaires des États-Unis et de la coalition en Iraq. Les missiles ont manifestement été lancés depuis l'Iran et visaient au moins deux bases militaires iraqiennes accueillant du personnel militaire des États-Unis et de la coalition à el-Assad et Erbil.

Les États-Unis tiennent à souligner – comme ils l'ont fait à maintes reprises ces dernières années – qu'ils restent attachés à un règlement diplomatique. Ils sont prêts à engager des négociations sérieuses avec l'Iran, sans conditions préalables, dans le but d'éviter une nouvelle mise en danger de la paix et la sécurité internationales ou une escalade de la part du régime iranien.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente  
(Signé) Kelly Craft

---